



Doc. 15580

27 juin 2022

L'alimentation saine et durable

Proposition de résolution

déposée par M. Simon MOUTQUIN et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Selon la FAO, environ 60 millions d'Européens souffrent d'insécurité alimentaire, tandis que 25% de la population européenne est obèse et jusqu'à 45% n'a pas accès à une alimentation saine. L'accès physique et économique à une alimentation suffisante, saine et nutritive (ainsi défini par la FAO) a échoué.

Récemment, l'Assemblée parlementaire a reconnu la nécessité du droit à un environnement sain et à l'alimentation saine et durable y est directement liée.

Alors que l'accès à une alimentation saine devrait être considéré comme un droit fondamental à une vie digne, il n'est que peu protégé par les textes internationaux et encore moins par les constitutions et législations des États du Conseil de l'Europe.

L'approche par la protection des consommateurs et la sécurité sanitaire n'est plus suffisante pour répondre aux défis actuels. Dans une perspective One-Health, portée par les Nations Unies, la logique faisant de l'aliment un simple bien de consommation doit laisser place à une approche par les droits fondamentaux en définissant des droits, devoirs et responsabilités partagés entre individus, acteurs publics et privés. L'émergence de zoonoses, les maladies chroniques ou les bouleversements climatiques sont liés à la gouvernance agro-alimentaire.

Il convient de considérer l'alimentation comme un bien commun essentiel à la dignité humaine. Ses liens avec le droit à la vie et à la santé (dimension nutritionnelle), au droit à la liberté de religion et de pensée (dimension culturelle), au droit à un «environnement sain (dimension écologique) en font une priorité pour la thématique «environnement et droits humains» au Conseil de l'Europe. Plusieurs objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies y sont directement corrélés.

L'Assemblée devrait encourager les États membres à assurer, dans leurs législations nationales, la reconnaissance et l'effectivité du droit à une alimentation saine, durable, accessible et adéquate aux besoins individuels et communautaires face aux impératifs de transition agroécologique et de souveraineté alimentaire.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC
ÆVARSDÓTTIR Thórhildur Sunna, Islande, SOC
BALDACCHINO ZARB Romilda, Malte, SOC
BERLINGHIERI Marina, Italie, SOC
BOER Margreet, De, Pays-Bas, SOC
BONETT Chris, Malte, SOC
BUSTINDUY María Luisa, Espagne, SOC
CACHIA Naomi, Malte, SOC
CAROBIO GUSCETTI Marina, Suisse, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
DAEMS Rik, Belgique, ADLE
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GALEA Cressida, Malte, SOC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GÓMEZ-REINO Antón, Espagne, GUE
HOOP Franziska, Liechtenstein, ADLE
MONTEMAGGI Marica, Saint-Marin, SOC
RAMPI Roberto, Italie, SOC
SAYEK BÖKE Selin, Türkiye, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
SELNES Lise, Norvège, SOC
SUMELZO Susana, Espagne, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts